

SCHL Eco Améliorations

Demande de remboursement partiel de la prime

Admissibilité de l'emprunteur

Assurez-vous de répondre à **tous** les critères suivants:

- Le prêt hypothécaire est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »).
- La demande est présentée dans un délai de 24 mois après la clôture du prêt hypothécaire.
- Les documents justificatifs n'ont pas plus de cinq (5) ans à la date de clôture du prêt hypothécaire.
- Vous avez payé à votre prêteur les coûts de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL.

Numéro de prêt SCHL (obligatoire) : _____

Vous pouvez obtenir votre numéro de prêt SCHL en consultant votre acte hypothécaire ou en communiquant avec votre prêteur hypothécaire.

Financement SCHL Eco Améliorations

Inscrivez un « X » dans la case appropriée ci-dessous :

Pour effectuer mes rénovations, j'ai/nous avons utilisé :

Financement assuré par la SCHL (SCHL Améliorations)

Financement distinct (marge de crédit, carte de crédit, prêt personnel, épargne, etc.). Veuillez préciser :

Financement SCHL Eco Améliorations – admissibilité et documents

J'ai/Nous avons acheté un logement existant et dépensé au moins 20 000 \$ en améliorations écoénergétiques dans une ou plusieurs des trois catégories ci-dessous. Sélectionnez toutes les catégories qui s'appliquent et fournissez une description détaillée des améliorations achevées, y compris le montant dépensé :

Enveloppe du bâtiment (ajouter une description détaillée) :

Systèmes mécaniques (ajouter une description détaillée) :

Systèmes d'énergie renouvelable (ajouter une description détaillée) :

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité au programme SCHL Eco Améliorations, rendez-vous à l'adresse www.schl.ca/ecoameliorations.

Documents justificatifs

*Veuillez joindre toutes les factures payées confirmant le type de mesures prises et le montant dépensé selon les descriptions (obligatoire).

Si vous utilisez des **sources de financement distinctes pour effectuer les améliorations**, veuillez joindre des photos avant-après ou un rapport d'inspection, le cas échéant.

Les demandes incomplètes pourraient être refusées ou mises en attente jusqu'à ce que tous les documents requis soient fournis. La SCHL peut, à sa discrétion, demander des renseignements supplémentaires.

Renseignements sur l'emprunteur

Adresse de la propriété pour laquelle le remboursement partiel de la prime (le « remboursement ») est demandé :

Numéro de rue		Nom de rue	
Ville		Province ou territoire	
		Code postal	

Renseignements sur le dépôt direct (transfert électronique de fonds)

Le remboursement sera versé au compte indiqué ci-dessous. Veuillez fournir les renseignements suivants et joindre un chèque annulé ou l'équivalent. Ce compte doit contenir des fonds en dollars canadiens dans une institution financière au Canada.

Nom du détenteur du compte		Numéro d'identification de la banque (5 chiffres)	Numéro d'institution financière (3 chiffres)	Numéro de compte bancaire (12 chiffres maximum)	
Nom de l'institution financière	Adresse municipale de la succursale	Ville		Province ou territoire	Code postal

Tous les emprunteurs dont le nom figure sur la demande de prêt hypothécaire **DOIVENT** être inscrits sur la présente demande et chaque emprunteur **DOIT** consentir au traitement de la demande en la signant.

Je certifie (nous certifions) que les renseignements fournis sont, à ma (notre) connaissance, véridiques, exacts et complets.

Je demande et permets (nous demandons et permettons) à la SCHL de déposer le remboursement payable à moi (nous) dans le compte indiqué dans la section Renseignements sur le dépôt direct (transfert électronique de fonds) ci-dessus.

Nom de l'emprunteur (en caractères d'imprimerie) Signature Date (JJ-MM-AAAA)

Nom de l'emprunteur (en caractères d'imprimerie) Signature Date (JJ-MM-AAAA)

Nom de l'emprunteur (en caractères d'imprimerie) Signature Date (JJ-MM-AAAA)

Nom de l'emprunteur (en caractères d'imprimerie) Signature Date (JJ-MM-AAAA)

Coordonnées au cas où la SCHL devrait communiquer avec vous au sujet de votre demande :

Nom de l'emprunteur :

Numéro de téléphone de l'emprunteur		Adresse courriel de l'emprunteur :
Principal :	Autre numéro :	

Envoi de la demande

Veillez transmettre votre demande, les documents justificatifs confirmant l'efficacité énergétique et une copie du chèque annulé à la SCHL, par courriel à l'adresse eemrefund@cmhc-schl.gc.ca, par télécopieur, au 1-800-245-9274, ou par la poste, à l'adresse :

700, chemin Montréal (bureau 1000), Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Veillez prévoir au moins six à huit semaines pour le traitement de votre demande. Une fois le traitement terminé, on communiquera avec vous par téléphone ou par courriel au sujet de l'état de votre demande (p. ex., demande approuvée – transfert électronique de fonds envoyé; documents manquants ou demande rejetée – non admissible).

Les renseignements personnels que vous fournissez à votre institution prêteuse et qui sont transmis à la SCHL dans le cadre de votre demande au titre du programme SCHL Eco Améliorations (le « **programme** ») sont collectés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et d'autres lois applicables afin de déterminer l'admissibilité au remboursement au titre du programme.

La participation au programme est volontaire et le refus de fournir des renseignements personnels peut entraîner le rejet de votre demande. Les renseignements personnels collectés seront utilisés par la SCHL et toute autre partie aidant la SCHL à administrer le programme.

Vous convenez que les renseignements soumis à la SCHL peuvent être utilisés et échangés aux fins suivantes : i) l'évaluation de votre admissibilité au remboursement demandé; ii) l'analyse des politiques et la recherche sur les politiques; iii) l'administration et l'évaluation du programme; iv) l'utilisation par la SCHL et le gouvernement du Canada aux fins décrites dans la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada); v) la protection de la SCHL contre les erreurs et la fraude. La SCHL est autorisée à traiter et à stocker de tels renseignements et à en autoriser l'accès à ses employés et à d'autres personnes engagées par la SCHL, à des fins d'évaluation de votre admissibilité au remboursement demandé, d'administration du programme et d'analytique. Si les renseignements sont modifiés ou deviennent inexacts, vous devez en aviser la SCHL promptement.

Conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour la gestion des renseignements personnels, la SCHL s'engage à protéger la vie privée ainsi que la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels qu'elle détient. En fournissant vos renseignements personnels à la SCHL aux fins du programme, vous consentez à ce que celle-ci collecte, utilise et communique vos renseignements personnels en stricte conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements personnels collectés par la SCHL aux fins du programme se trouvent dans la publication Info Source sur le site Web de la SCHL, dans le fichier de renseignements personnels suivant :

SCHL PPU 280, Dossiers sur les prêts assurés de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH)

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* accorde aux gens certains droits d'accès aux renseignements personnels qui les concernent et que la SCHL a en sa possession, de demander que des corrections y soient apportées et de déposer une plainte au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels par la SCHL. Si vous avez des questions, commentaires, préoccupations, demandes concernant les renseignements personnels ou plaintes, veuillez envoyer un courriel au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la SCHL, à ATIP-AIPRP@cmhc-schl.ca, ou visiter son site Web, au <https://www.cmhc-schl.gc.ca/info-schl/rapports-de-la-societe/transparence/acces-a-linformation-et-protection-des-renseignements-personnels>.

Soumettre

Pour soumettre le formulaire, veuillez envoyer un courriel à : eemrefund@cmhc-schl.gc.ca